

Tensions autour d'un projet de nouvelle « liste noire »

Publié le 13.02.2009

Un bras de fer s'engage entre Georges Fenech, président de la Miviludes (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires), et le ministère de l'Intérieur, en charge des cultes. Le Premier ministre, François Fillon, sous l'autorité duquel la Miviludes est placée, devra arbitrer. La semaine dernière, Matignon a en effet reçu un courrier signé de Michèle Alliot-Marie, réclamant aux services de François Fillon de bien « cadrer » l'action de la Miviludes, après que son président, fin janvier, a émis l'idée de proposer une nouvelle orientation de la politique suivie par sa mission.

Plus qu'une nouvelle orientation, en réalité, Georges Fenech a surtout l'intention d'émettre de nouveau une liste, sur le modèle de celle que la commission d'enquête parlementaire de 1995 avait établie et qui n'avait pas manqué de placer la France, au sein des instances internationales, comme une pourfendeuse de la liberté de conscience. « Plutôt qu'à une liste en tant que telle, précise Georges Fenech, contacté hier soir alors qu'il rentrait d'une visite impromptue au siège de la communauté des Béatitudes, en Haute-Garonne, je réfléchis en effet à la mise en place d'un référentiel des mouvances et des pratiques témoignant de dérives sectaires. » Quitte à jouer sur les mots, en évitant le terme « liste », qui renvoie à une conception contestée en matière de lutte contre les dérives sectaires ? Fenech balaie d'un revers de main. « Je pense que ce type de référentiel est utile, pour les associations, pour les pouvoirs publics, les collectivités locales. C'est un outil qui, à mon sens, manque à ce jour », poursuit le président de la Miviludes, fort d'une phrase lâchée, il y a un an jour pour jour, sur le plateau de France 2, par François Fillon lui-même, en pleine « polémique Mignon » sur les sectes.

« Le sujet qui fâche »

« Le Premier ministre avait précisé que, dans le cadre de la lutte contre les dérives sectaires, le rôle de la Miviludes était aussi de remettre à jour les données concernant les mouvements déviants. »

Place Beauvau, le fait d'exhumer le principe même d'une « liste noire » ne passe pas. La politique de Michèle Alliot-Marie, en la matière, s'inscrit dans la continuité d'une circulaire de 2005, établie par Jean-Pierre Raffarin, qui renonçait à l'établissement de listes, établies a priori, de mouvements susceptibles de commettre des dérives sectaires pour adopter une logique visant à qualifier juridiquement des faits pouvant constituer des infractions pénales. La ministre de l'Intérieur fait part, dans ce courrier adressé à François Fillon, de son « étonnement » face à ce changement de cap de la part de la Miviludes, « sans concertation interministérielle préalable », et pointe sévèrement du doigt la démarche : atteinte à la liberté de conscience, retour en arrière, fragilisation de la France sur la scène européenne et internationale, pointée du doigt, notamment, à chaque rapport du département d'Etat américain, mais aussi de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) sur son intransigeance en matière de liberté religieuse. « La liste, c'est le sujet qui fâche », lâche un observateur averti. La polémique est relancée.

Le Parisien